



# ÉTUDIÉRIER À L'ÉTRANGER

ÉTUDIANT.ES SORTANT.ES 2018-2019



FACULTÉ DES LANGUES  
Pr. Denis JAMET



# Vos interlocuteurs à la Faculté des Langues

**Pr. Denis JAMET**

Doyen honoraire, Vice-Doyen  
pour les Relations Internationales

**Contact : [denis.jamet@univ-lyon3.fr](mailto:denis.jamet@univ-lyon3.fr)**

**Jacqueline PANCINI**

Responsable scolarité étudiant.es internationaux  
en échange

Bureau : 34 39 - Tél. : 04 26 31 86 48

**Contact : [jacqueline.pancini@univ-lyon3.fr](mailto:jacqueline.pancini@univ-lyon3.fr)**

# Principes généraux du cursus à l'étranger

- Les cursus intégrés se déroulent au sein d'Universités partenaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- La sélection des étudiant.es candidat.es à un semestre ou une année d'études à l'étranger est assurée par des jurys désignés conjointement par le Service Général des Relations Internationales (SGRI) et le Doyen de la Faculté des Langues.

# Conditions de départ d'un cursus à l'étranger

## Pour la filière LLCER

Les étudiant.es inscrit.es dans **la filière LLCER** peuvent effectuer *une année d'études* (2 semestres d'une même année académique) intégrées à l'étranger : -

- en 3<sup>ème</sup> année de Licence
- en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année de Master

Il est recommandé aux étudiant.es souhaitant suivre le Master MEEF, d'effectuer cette année de cursus intégré en 3<sup>ème</sup> année de Licence.



# Conditions de départ d'un cursus à l'étranger Pour la filière LLCER

Les étudiant.es inscrit.es dans la **filiale LLCER** ayant déjà bénéficié d'un cursus intégré à l'étranger en Licence peuvent demander une **dérogation** auprès du Doyen pour partir une deuxième fois en Master. Ils.Elles devront **obligatoirement** présenter un projet de formation mais leur départ ne sera pas prioritaire.

Les deux départs ne pourront se faire qu'une fois en Licence et une fois en Master. Cette dérogation ne constitue pas un droit mais une possibilité prenant en compte la situation particulière de chaque étudiant.e.

# Conditions de départ d'un cursus à l'étranger

## Pour la filière LEA

A l'exception des étudiant.es du parcours Commerce international, les étudiant.es inscrit.es dans la **filière LEA** peuvent effectuer le deuxième semestre de la deuxième année dans une **université européenne** et une ou deux années d'études intégrées à l'étranger. Dans le cas de deux années d'études ou d'un semestre et une ou deux années d'études intégrées, ils.elles ont l'obligation de partir une fois dans un pays de langue et de culture anglo-saxonnes et une autre fois dans un pays de la langue B, sans distinction Licence/Master.



# Conditions de départ d'un cursus à l'étranger

## Pour la filière LEA

### Parcours Commerce International

Les étudiant.es du parcours **Commerce international** peuvent effectuer le deuxième semestre de la troisième année (semestre 6) dans une université européenne.

En Master, ils.elles devront effectuer le semestre 2 du master CI dans une université étrangère partenaire et le stage du semestre 4 à l'étranger en respectant le principe consistant à combiner les séjours dans les pays de langue A et de langue B.



## Durée du cursus à l'étranger

La durée du cursus à l'étranger est d'**une année universitaire complète**, sauf pour les cas suivants, où la durée est de 6 mois :

- **Etudiant.es de Licence LEA 2<sup>e</sup> année** peuvent effectuer leur semestre 4 dans une université européenne partenaire ;
- **Etudiant.es de Licence LEA 3<sup>e</sup> année parcours commerce international** peuvent effectuer leur semestre 6 dans une université européenne partenaire ;
- **Etudiant.es de Master 1 LEA spécialité Commerce International** suivent obligatoirement un cursus à l'étranger en semestre 2.





# Conditions de départ

## Filières LLCER et LEA

- **LLCER** : vous devez partir dans un pays de la langue ET de la culture de votre spécialité (pas de départ en Corée lorsqu'on est étudiant.e en LLCER japonais par exemple) ;
- **LEA** : vous devez partir dans un des deux pays de la langue ET de la culture de vos deux spécialités linguistiques (pas de départ en Russie lorsqu'on est étudiant.e en LEA anglais-chinois par exemple).

# Conditions de départ

## Filières LLCER et LEA

- **LEA** : attention de bien choisir une Université où la langue B est enseignée au même niveau qu'à Lyon 3 (*par exemple, s'il existe des cours de russe à l'Université d'Austin, TX, ils ne sont que de niveau A1 ...*).
- **DU Langues et Cultures** : si vous êtes en DU Langues et Cultures, vous pouvez, en prenant des cours supplémentaires, valider votre année de DU (pensez à vous inscrire en DU à Lyon 3 avant de partir).



# Les départs : en quelle année ?

## Départ en Licence 2

Seul.es les étudiant.es en Licence LEA ayant validé les 60 ECTS de la première année seront autorisé.es à présenter leur candidature pour un départ en semestre 4. Aucune dérogation ne sera acceptée.

## Départ en Licence 3

Les étudiant.es inscrit.es en licence 2<sup>ème</sup> année et ayant été retenu.es pour effectuer la 3<sup>ème</sup> année de licence à l'étranger doivent avoir validé les 120 ECTS des quatre premiers semestres au moment du départ (soit à l'issue des deux sessions d'examen de l'année universitaire précédant leur départ).



# Les départs : en quelle année ?

## Départ en Master 1

Les étudiant.es inscrit.es en Licence 3<sup>ème</sup> année et ayant été retenu.es pour effectuer la 1<sup>ère</sup> année de master à l'étranger doivent avoir validé la licence (180 ECTS) au moment du départ (soit à l'issue des deux sessions d'examen de l'année universitaire précédant leur départ).

## Départ en Master 2

Les étudiant.es inscrit.es en 1<sup>ère</sup> année de Master et ayant été retenu.es pour effectuer la 2<sup>ème</sup> année de Master à l'étranger doivent avoir validé 60 ECTS de la première année de Master au moment du départ (soit à l'issue des deux sessions d'examen de l'année universitaire précédant leur départ).



# Les départs : en quelle année ?

## Départ en Master 1 LLCER Recherche

L'année de Master 1 est validée sur la base de 60 ECTS annuels. L'étudiant.e ne doit pas rédiger de mémoire à présenter à l'Université Jean Moulin Lyon 3

## Départ en Master 2 LLCER Recherche

L'étudiant.e doit suivre l'équivalent de 30 ECTS au cours d'un ou deux semestres et doit rédiger un travail de recherche sous la direction d'un.e enseignant.e de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ce travail peut être codirigé par un.e enseignant.e de l'Université d'accueil mais sera soutenu à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ; le sujet de ce travail doit avoir été défini avant le départ avec l'enseignant.e directeur.trice de mémoire.

# Les départs : en quelle année ?

Départ en Master 2 LEA

et Master 2 LLCER Langue – Culture – Entreprise

L'étudiant.e a deux possibilités :

choisir de suivre l'équivalent de 60 ECTS dans l'Université partenaire pour valider les deux semestres de M2 (partie théorique + stage) ;

**OU**

choisir de suivre 30 ECTS au premier semestre et d'effectuer un stage (30 ECTS) (recommandé de le faire à l'étranger, sauf cas particuliers).

# Spécificités doubles cursus LLCER-Lettres et LEA-IAE

En double cursus Licence 3 Lettres Modernes – LLCER et Licence 3 MSH-TQM – LEA, l'étudiant.e doit suivre, par semestre, l'équivalent de 20 ECTS du domaine Lettres ou du domaine MSH-TQM **et** 20 ECTS du domaine Langues.

En cas d'impossibilité de suivre 40 ECTS par semestre (80 sur l'année), il est possible de ne partir que sur une seule Licence, et de terminer la deuxième Licence l'année suivante (souvent le cas pour MSH-TQM – LEA).

# Comment choisir ses cours et son université ?

En règle générale, l'étudiant.e doit :

- suivre **en Europe** des enseignements correspondant à 60 ECTS ;
- suivre **hors Europe** des cours correspondant à l'équivalent d'un temps plein local normalement suivi par un.e étudiant.e de l'université d'accueil ;
- respecter, par semestre, une répartition des enseignements comparable aux types de cours que l'étudiant.e aurait suivis à l'Université Jean Moulin Lyon 3 conformément aux tableaux suivants.





# Comment choisir ses cours et son université ?

## Pour la filière LLCER

	Europe ou autre	Asie
Littérature	5 à 15	0 à 10
Civilisation	5 à 15	0 à 10
Langue/Linguistique/Traduction	5 à 15	15 à 25

# Comment choisir ses cours et son université ?

## Pour la filière LEA

	Zone non Anglophone	Zone Anglophone	Asie
Langue (non littéraire) autre que pays d'accueil	5 à 15	10	0 à 5
Langue (non littéraire) du pays d'accueil	5 à 15	5	15
Matières d'application	10 à 15	15	10 à 15* (matières d'application en anglais)



# Comment choisir ses cours et son université ?

## Élaboration d'un plan de cours

Avant son départ, en concertation avec le/la tuteur.trice pédagogique de la zone et du diplôme concerné, chaque étudiant.e doit élaborer un **plan de cours** approuvé par ces mêmes tuteurs.trices et par le Doyen de la Faculté ou l'Assesseur à l'International. Ce plan de cours fait l'objet d'un **contrat** par lequel :

- l'étudiant.e s'engage à suivre les cours indiqués dans l'université partenaire ;
- la Faculté s'engage à valider les crédits obtenus selon une grille de conversion des crédits et des notes communiquée à l'étudiant.e.

*Pour le cas où ce programme de cours ne pourrait être suivi, l'étudiant.e doit soumettre les éventuelles modifications aux mêmes tuteurs.trices pédagogiques dans les meilleurs délais.*



# Les stages dans le pays de l'Université d'accueil

Il est toujours recommandé aux étudiant.es d'effectuer leur stage obligatoire de M2 dans le pays de l'Université d'accueil. C'est d'ailleurs une obligation pour certaines filières (en Commerce International par exemple).

En revanche pour les autres Masters (LLCER, LEA Langues-Gestion, Traduction et Interprétation TCJ, etc.), le stage à l'étranger est fortement recommandé, et il est alors nécessaire d'avoir l'accord du.de la responsable pédagogique du Master pour l'effectuer en France.



# Les dérogations possibles

**Etudiant.es inscrit.es en Licence 2ème année** : aucune dérogation

**Etudiant.es inscrit.es en Licence 3ème année**

- Un.e étudiant.e ayant validé les 120 ECTS des semestres 1-2-3-4, mais n'ayant pas validé les 60 ECTS des semestres 5 et 6, ne pourra pas s'inscrire en Master 1 mais peut être autorisé.e à « redoubler » sa troisième année à l'étranger en suivant un cursus équivalent à 60 ECTS. Les crédits obtenus avant son départ restent acquis et les crédits obtenus à l'étranger sont validés pour l'obtention des crédits des semestres 5 et 6 non encore acquis avant le départ à l'étranger.
- Dans le cas où l'étudiant.e n'obtiendrait pas les crédits correspondants, il.elle devra se réinscrire en licence lors de la prochaine année universitaire.



# Les dérogations possibles

## Étudiant.es inscrit.es en Master 1 LEA, LLCER, Traduction et Interprétation

- Les étudiant.es n'ayant pas validé la totalité des 60 ECTS du Master 1 ne peuvent s'inscrire en Master 2, et aucune dérogation n'est possible. Ils.Elles peuvent être autorisé.es à « redoubler » leur M1 à l'étranger en suivant un cursus équivalent à 60 ECTS. Les crédits obtenus avant le départ restent acquis et les crédits obtenus à l'étranger sont validés pour l'obtention des crédits des semestres 7 et 8 non encore acquis avant le départ à l'étranger.
- Dans le cas où les étudiant.es n'obtiendraient pas les crédits correspondants, ils.elles devront se réinscrire lors de la prochaine année universitaire.

# Les dérogations possibles

**Etudiant.es inscrit.es en Licence 2ème année** : aucune dérogation

**Etudiant.es inscrit.es en Licence 3ème année**

- Un.e étudiant.e ayant validé les 120 ECTS des semestres 1-2-3-4, mais n'ayant pas validé les 60 ECTS des semestres 5 et 6, ne pourra pas s'inscrire en Master 1 mais peut être autorisé.e à « redoubler » sa troisième année à l'étranger en suivant un cursus équivalent à 60 ECTS. Les crédits obtenus avant son départ restent acquis et les crédits obtenus à l'étranger sont validés pour l'obtention des crédits des semestres 5 et 6 non encore acquis avant le départ à l'étranger.
- Dans le cas où l'étudiant.e n'obtiendrait pas les crédits correspondants, il.elle devra se réinscrire en licence lors de la prochaine année universitaire.



# Les doubles diplômes

- Master LEA « Langues-Droit-Commerce » avec Turin (Italie)
- Master Traduction et Interprétation « Traducteur Commercial et Juridique » avec Monash, Melbourne (Australie)
- Master Traduction et Interprétation « Traducteur Commercial et Juridique » avec Alicante (Espagne)
- Master LEA « Communication Internationale des Entreprises et Administrations » avec léna (Allemagne)

**Voir sur le site de la Faculté des langues :**

<http://facdeslangues.univ-lyon3.fr/doubles-diplomes-307703.kjsp?RH=LAN-FORM&RF=1231421201752>

**Attention : deux procédures différentes**

**→ faire un dossier via SGRI et un à la Faculté des Langues.**





**Merci pour votre attention  
et une excellente année *abroad* !**